

Le Socialiste

41e année - Rs 5.00 - No 10606 - VENDREDI 2 JUIN 2023 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Le Premier ministre procède à l'inauguration du nouveau campus de l'ambassade des États-Unis



Page 3



La réunion spéciale du conseil municipal de Port-Louis élit le nouveau Lord-maire son maire adjoint

Page 3

Foot News



Ligue Europa:
Au bout du suspense des tirs au but, le FC Séville remporte la coupe pour la septième fois

Page 8



Aston Villa propose un contrat à l'ailier du Real Madrid Marco Asensio

Page 8

Au Kosovo, des forces de l'OTAN face à des centaines de manifestants serbes



Page 4

En Ouganda, le président promulgue une loi anti-LGBT+, accusée de violer «de manière flagrante les droits humains»



Page 4

France

Texte Liot : les députés votent en commission contre une abrogation de la retraite à 64 ans



Page 5

A la télé aujourd'hui



06.01 Serial: Rich Man, Poor Man
06.55 Film: Les Parapluies De Cherbourg
09.01 Serial: Suits
09.41 Le Chemin Du Destin
10.06 A Que No Me Dejas
10.30 The Gardener's Daughter
10.55 Tele: Marimar
11.15 Serial: Zoo
12.00 Le Journal

12.35 Sublime Mensonge
13.25 Tele: Fierce Angel
13.50 L'Envers Du Paradis
14.15 Burden Of Truth
15.21 Magazine
17.00 Live Budget Speech 2023
18.31 Serial: Wagle Ki Duniya
18.55 Serial: Mere Dad Ki Dulhan
20.30 Film: The Bourne Identity
22.28 Sublime Mensonge
23.11 The Gardener's Daughter



06.19 Local: Les Grandes Lignes
08.25 Local: An Eta Dalert
10.30 Local: J'ai Faim
11.14 Local: Groov'in
12.02 Rodrig: Li Bon Ou Konin
12.45 Local: Meshiagare, Bon...
13.07 Local: Evasion
15.03 Local: An Eta Dalert

15.18 Local: Rodrig Sa
15.44 Local: Groov'in
17.00 Budget Speech 2023
19.00 Rodrig: Pran Kont Ou Lasante
19.30 Local: 13 Minit Natir Rodrig
20.04 Local: Animalia Nos Amis...
21.00 Come On Let's Dance
22.00 Local: La Societe
23.00 Zournal Kreol
23.20 Arsiv MBC No 212
23.45 Voyage Au Feminin
00.11 Local: Nou La Ter



07.00 Serial: Chacha Bhatija
08.10 MBC Prod: Solah Sanskaar
10.07 Serial: Agniphera
12.00 Film: Haath Ki Safai Starring: Hema Malini, Vinod Khanna, Randhir Kapoor
14.00 Mag: DDI Mag
15.00 Live: Samachar
15.30 Bhagwan Ab Ho Kitne

Door
16.00 Ishaaron Ishaaron Mein
16.30 Serial: Bhakharwadi
18.00 Live: Samachar
18.30 Local: Mati Ke Mol
19.29 Local: Khel Khiladi
20.30 Serial: Vidrohi
21.00 Film: Chanda
22.29 Jijaji Chhat Par Hain
23.49 Serial: Yeh Teri Galiyan
00.14 MBC Prod: Mati Ke Mol
00.39 MBC Production



06.03 Mag: Eye On SADC
06.41 Mag: Carnet De Sante
07.28 Mag: Tomorrow Today
07.54 Mag: Salad Area
08.29 Guardians Of The Desert
09.12 Doc: Smoothie Mania
09.57 Doc: The Lithium Ion
10.34 Does The Lynx Have A...
11.13 Mag: Eco India

12.10 Mag: Border Crossing
12.33 Mag: Tomorrow Today
12.59 Doc: Volcano Stories
15.00 D.Anime: The Story of Book..
15.06 Les Blagues Et Toto
15.22 Splash And Bubble
15.34 Best Furry Friends
15.48 D.Anime: Shezow
16.10 D.Anime: The Adventure Of...
16.31 D.Anime: Mondo Yan
16.43 D.Anime: The Treasure Island
17.06 Mag: Lab 360



14.25 Serial: Zindagi Mere Ghar Aana
15.00 Bade Acche Lagte Hai 2
15.26 Film: Deewanghee Starring Ajay Devgn, Akshaye Khanna, Urmila Matondkar
18.31 Live: Samachar
18.31 Kundali Bhagya

19.01 Udaariyaan
19.31 Kuch Rang Pyar Ke Aise...
20.01 Sasural Simar Ka 2
20.30 Radha Krishna
21.01 Anupamaa
21.30 Mere Sai
22.01 Kismat Ki Lakiron Se
22.31 Kabhi Kabhie Ittefaq Sey
22.59 Patiala Babes
23.29 Film: Deewanghee Starring Ajay Devgn, Akshaye Khanna

Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah

Administration: 2ème étage, Cubic Court, 30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

E-mail: lapresselibreesocialiste@yahoo.fr

Website: Lesocialiste.info

Facebook: Lesocialiste.info

Promotions trompeuses: UFC Que Choisir porte plainte contre huit sites

Amazon, La Redoute, Cdiscount, Veepee, E.Leclerc... L'association de défense des consommateurs dénonce des « pratiques commerciales trompeuses ».

L'association de défense des consommateurs UFC-Que Choisir a annoncé mercredi avoir déposé plainte pour « pratiques commerciales trompeuses » contre huit grands sites de commerce en ligne dont Amazon, La Redoute, Zalando ou encore Cdiscount, dans un communiqué.

« L'analyse par l'UFC-Que Choisir d'un échantillon de 6 586 annonces portant un prix barré, publiées sur les principaux sites de commerce en ligne, montre que seulement 3,4 % d'entre elles correspondent à de véritables promotions opérées par les vendeurs », ce qui correspond à « plus de 9 prix barrés sur 10 [qui] sont des promotions trompeuses », déplore l'association.

Des pratiques qui dupent les consommateurs

Dans les détails, l'UFC affirme que dans la quasi-totalité de son échantillon (96,6 %), « les professionnels affichent des promotions reposant non pas sur des réductions de prix sur les 30 derniers jours, mais sur le concept de prix dit de "comparaison". Dans ce cas, ils choisissent librement un prix de référence avec lequel comparer leur produit, de manière à présenter leur offre comme une affaire à ne pas



manquer ».

L'association cite ainsi plusieurs « allégations recensées », comme « prix de vente conseillé », « à l'origine », « ancien prix », « prix moyen sur la Marketplace », « prix moyen sur les sites concurrents », « prix renseigné par le vendeur » qui sont selon elle « aussi multiples qu'inintelligibles ».

Ces « pratiques contestables dupent les consommateurs en leur faisant miroiter de belles affaires », déplore-t-elle.

Huit sites poursuivis

« Compte tenu des dérives constatées », l'association a annoncé qu'elle déposait plainte auprès du pro-

cureur de la République de Paris contre huit sites de commerce en ligne, pour pratiques commerciales trompeuses », soit Amazon, ASOS, Cdiscount, E.Leclerc, La Redoute, Rue du Commerce, Veepee et Zalando.

Parallèlement, elle demande à la Commission européenne « d'interdire strictement tout autre système de prix de référence que celui prévu par la directive "Omnibus" ». Ce règlement européen « impose depuis un an que l'affichage d'une réduction de prix se fasse sur la base du prix le plus bas pratiqué par le vendeur » au cours du « mois précédent l'entrée en vigueur de la promotion », rappelle l'UFC.

Iran : Deux journalistes risquent la peine de mort pour avoir écrit sur la mort de Mahsa Amini

Niloufar Hamed et Elaheh Mohammadi sont accusées de « propagande » contre la République islamique et conspiration contre la sécurité nationale

Le procès d'une journaliste iranienne, arrêtée après avoir couvert la mort en détention de Mahsa Amini, à l'origine d'un vaste mouvement de protestation en Iran, s'est ouvert mardi à Téhéran. Niloufar Hamed, âgée de 30 ans, a nié toutes les charges la visant. Elle a déclaré au tribunal qu'elle avait « fait son travail de journaliste dans le cadre de la loi et n'avait commis aucun acte contre la sécurité de l'Iran », a déclaré sur Twitter son époux, Mohammad Hosseini Ajorlou.

Le procès de Niloufar Hamed, journaliste au quotidien réformateur Shargh, a commencé au lendemain de celui d'une autre journaliste, Elaheh Mohammadi, 36 ans. Les deux femmes ont été incarcérées pour avoir couvert le décès, le 16 septembre, de Mahsa Amini, une Kurde iranienne de 22 ans arrêtée à Téhéran par la police des mœurs qui lui reprochait d'avoir enfreint le code vestimentaire de la République islamique, imposant notamment aux femmes le port du voile en public.

Accusées de « propagande » contre la République islamique

Les deux accusées, qui n'ont jamais été remises en liberté, sont jugées séparément et à huis clos à Téhéran. Elles sont passibles de la peine de mort après avoir été



accusées le 8 novembre de « propagande » contre la République islamique et conspiration contre la sécurité nationale. Niloufar Hamed avait été arrêtée le 20 septembre après un reportage à l'hôpital où Mahsa Amini avait passé trois jours dans le coma avant de mourir. Elaheh Mohammadi, qui travaillait pour le journal réformateur Ham Miham, avait été arrêtée le 29 septembre après s'être rendue à Saghez, la ville de Mahsa Amini dans la province du Kurdistan, pour couvrir ses funérailles qui avaient donné lieu à une manifestation.

Niloufar Hamed a été présentée à la section 15 du Tribunal révolutionnaire de Téhéran devant le juge Abolghasem Salavati, réputé pour la sévérité de ses verdicts lors de procès politiques. Selon l'époux de la journaliste, la famille n'a pas pu assister à l'audience tandis que les avocats « n'ont pas eu l'occasion de présenter

leur dossier ». Le procès a été reporté à une date non précisée, a-t-il ajouté.

« Il n'y a pas eu de temps pour la défense orale », a déclaré à Shargh Parto Borhanpour, l'avocate de Niloufar Hamed, ajoutant toutefois que les avocats avaient pu présenter leurs objections et leurs demandes. Les avocats ont protesté contre « l'absence d'accès de Niloufar Hamed à un avocat pendant sa détention » et demandé que le procès se déroule « publiquement », a-t-elle ajouté.

« Une farce judiciaire »

Plusieurs centaines de personnes, dont des membres de forces de l'ordre, ont été tuées et des milliers arrêtées, dont plusieurs dizaines de journalistes, au cours des manifestations qui se sont tenues en octobre et novembre avant de refluer. Sept hommes ont été exécutés pour leur implication dans ce mouvement.

L'organisation de défense de la liberté de la presse Reporters sans frontières a qualifié ces procès de « simulacre judiciaire », soulignant que les deux journalistes ont été « parmi les premières à attirer l'attention du public sur la mort de Mahsa Amini ». L'absence de rencontre avec leurs avocats avant le procès « confirme que nous assistons à une farce judiciaire » qui « ne vise qu'à légitimer la répression violente de ces deux journalistes », ajoute RSF.

Le Premier ministre procède à l'inauguration du nouveau campus de l'ambassade des États-Unis

Le Premier ministre, M. Pravind Kumar Jugnauth, a procédé, à l'inauguration des travaux du nouveau Campus de l'Ambassade des États-Unis à la Rue de l'Ambassade à Bagatelle en présence du Secrétaire d'État adjoint des États-Unis (US) à la gestion et aux ressources, M. Richard Rahul Verma.

Le vice-Premier ministre, M. Louis Steven Obeeegadoo, les vice-Premiers ministres, Mme Leela Devi Dookun-Luchoomun et le Dr Mohammad Anwar Husnoo, le président de l'Assemblée nationale, M. Sooroojdev Phokeer, plusieurs ministres et dignitaires, ainsi que l'ambassadeur américain à Maurice, M. Henry Jardine étaient également présents à l'événement.

Dans son allocution, le Premier ministre Jugnauth a souligné que la construction d'un nouveau bâtiment de la chancellerie américaine montre la grande importance que Maurice et les États-Unis attachent aux 55 années de partenariat bilatéral. Maurice, a-t-il souligné, est toujours prêt à intensifier son engagement avec les États-Unis pour amplifier la portée de la relation et consolider sa résilience.

S'attardant sur le partenariat solide avec les États-Unis, le Premier ministre a souligné l'assistance des États-Unis dans les programmes de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme et la piraterie, la médecine légale, la navigation et l'application du droit maritime pour améliorer la sécurité maritime dans la région. Il a saisi l'occasion pour inviter les États-Unis à la troisième conférence sur la sécurité maritime au cours du dernier trimestre de cette année, qui sera accueillie par l'île Maurice.

S'exprimant sur la poursuite de l'exploitation des potentiels et la mise à l'échelle de l'écosystème des affaires, le Premier ministre Jugnauth a évoqué la relance du cadre de commerce et d'investissement signé en 2006 et a exprimé son optimisme quant au renouvellement en temps opportun de la loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique, qui définira un commerce robuste entre les États-Unis et l'Afrique. Il a également fait référence aux résultats du Sommet États-Unis-Africains au cours



desquels les États-Unis se sont engagés à engager 55 milliards de dollars pour l'Afrique au cours des trois prochaines années.

La mise en œuvre de l'Accord de libre-échange continental africain pour débloquer les opportunités de commerce, d'investissement et de partenariat commercial entre l'Afrique et les États-Unis a également été soulignée par le Premier ministre. Le Premier ministre a également exprimé sa gratitude aux États-Unis et au COVAX Facility pour le don de quelque 400 000 vaccins Pfizer-BioNTech COVID-19 pour aider Maurice à lutter contre la pandémie de COVID-19.

Soulignant les vulnérabilités inhérentes aux petits États insulaires en développement comme Maurice, il a souligné que le droit international est universel et indivisible et qu'il ne devrait pas y avoir de doubles standards et de sélectivité dans l'application du droit international. "Grands et petits pays doivent tous respecter et défendre les valeurs universelles qui sont le fondement d'un monde pacifique, prospère et équitable", a-t-il déclaré, ajoutant que les ombres sombres du colonialisme sont presque terminées et que la justice et la lumière doivent briller sur tous ceux qui ont enduré la violation des droits de l'homme.

Le sous-secrétaire d'État américain, lors de son allocution, a souligné que le nouveau campus de l'ambassade des États-Unis montre l'engagement des États-Unis à éléver son engagement avec Maurice et à ouvrir un nouveau chapitre dans les relations américano-mauriciennes. M. Verma a indiqué que les relations diplomatiques formelles avec Maurice ont débuté en 1968, soit la même année que l'indépendance du pays.

"Nos relations sont enracinées dans nos valeurs partagées en tant que démocraties avec des sociétés libres et ouvertes", a-t-il déclaré, soulignant que ces valeurs doivent guider la coopération dans un large éventail de priorités communes telles que l'état de droit, la sécurité régionale, la protection de l'environnement et les efforts pour lutter contre la crise climatique.

M. Verma a également parlé des programmes d'échange avec Maurice par le biais des initiatives des jeunes leaders africains qui offrent aux jeunes de nouvelles compétences, connaissances et opportunités de réseautage.

Quant à l'ambassadeur des États-Unis à Maurice, il a exprimé sa gratitude au gouvernement mauricien pour le soutien apporté au nouveau campus de l'ambassade. Se référant à la relation de longue date avec Maurice, l'ambassadeur Jardine a déclaré que le premier consulat américain à Maurice a été créé en 1794, ajoutant que la nouvelle ambassade permettra de développer davantage les relations bilatérales entre les deux pays.

Nouvelle ambassade des États-Unis

Les États-Unis investiront environ 300 millions de dollars dans le projet qui comprendra une chancellerie à la pointe de la technologie avec les dernières pratiques respectant les normes durables pour conserver les ressources naturelles.

La réunion spéciale du conseil municipal de Port-Louis élit le nouveau Lord-maire et son adjoint

M. Mamode Issop Nujuraully et Mme Aurelie Francesca Chrystabelle Dookhee ont été respectivement élus Lord-maire et adjoint au maire de Port Louis, lors d'une réunion spéciale du conseil municipal, présidée par le conseiller principal, M. Daniel Laurent, à Port Louis.

Le Premier ministre, ministre de la Défense, de l'Intérieur et des Communications extérieures, ministre de Rodrigues, des îles Extérieures et de l'Intégrité Territoriale, M. Pravind Kumar Jugnauth ; le Vice-Premier ministre, ministre des Collectivités Locales et de la Gestion des Risques de Catastrophe, Dr Mohammad Anwar Husnoo ; le ministre de l'énergie et des services publics, M. Georges Pierre Lesjongard ; Les membres du Parlement; Conseillers ; et d'autres personnalités étaient également présentes à l'événement.

Dans une déclaration, à l'issue de la réunion, le Premier ministre a félicité le nouveau Lord-maire et le maire adjoint pour leur élection et les a appelés à collaborer avec les conseillers pour achever les projets en cours dès que possible. Il a insisté sur le fait que le gouvernement et les autorités locales doivent travailler ensemble au profit des résidents urbains.

Le Premier ministre a souligné que la Ville de Port Louis avait connu une transfor-



mation importante depuis l'installation d'une nouvelle administration en 2015 avec la mise en œuvre de divers projets de développement. Le projet phare Metro Express, le terminal urbain moderne de Victoria offrant aux colporteurs un environnement de travail plus digne, la mise à niveau du Centre social Dr Idrice Goomany

et de la piscine municipale de Plaine Verte, ainsi que l'exonération de la taxe municipale sur la maison familiale, en vedette parmi les efforts accomplis énumérés par M. Jugnauth.

En outre, le Premier ministre Jugnauth a estimé que jamais auparavant un budget aussi important n'avait été alloué à la mise

en œuvre efficace de projets de développement au niveau des conseils municipaux et de district, démontrant ainsi l'engagement du gouvernement envers le bien-être de la population.

Par ailleurs, le Premier ministre a évoqué les initiatives en cours telles que les égouts, les voiries, les équipements sportifs et les équipements de loisirs en vue d'améliorer la qualité de vie des citadins. Il a informé que l'appel d'offres avait déjà été lancé concernant la deuxième phase de rénovation du théâtre de Port Louis, qui fait partie de l'histoire de la ville. Il évoque aussi la future Plaine Verte Sports Arena.

Selon M. Jugnauth, il est important de réaliser que ces projets étaient mis en œuvre alors que le pays traversait des moments difficiles provoqués par la pandémie de COVID-19. Il a souligné que certaines initiatives avaient été abandonnées car des fonds étaient consacrés à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Pour leur part, le nouveau Lord-maire et le maire adjoint de Port Louis ont souligné le privilège et l'honneur de s'être vu confier de telles responsabilités. Ils se sont engagés à remplir leurs devoirs et obligations envers les citoyens en assurant la mise en œuvre de projets innovants et une prestation de services efficace.

Au Kosovo, des forces de l'OTAN face à des centaines de manifestants serbes

L'alliance militaire atlantique a déployé des centaines de soldats au Kosovo pour épauler ses propres troupes de la KFOR, après des affrontements qui ont fait 30 blessés dans ses rangs.

Les soldats de maintien de la paix de l'OTAN montent la garde ce mercredi devant une mairie du nord du Kosovo où des centaines de manifestants serbes sont rassemblés à nouveau après de violents heurts largement condamnés par les puissances occidentales.

L'OTAN a décidé de dépêcher des centaines de renforts dans la région pour appuyer les troupes déjà déployées par la KFOR, la force multinationale emmenée par l'Alliance dans l'ex-province de Belgrade, après des affrontements dans lesquels 30 de ses soldats ont été blessés.

Des centaines de protestataires se sont à nouveau retrouvés mercredi matin devant la mairie de Zvecan, lourdement protégée par les soldats de la KFOR. Ses troupes encerclent le bâtiment municipal et ont renforcé la défense des lieux avec du fil barbelé et une barrière en métal, a rapporté une journaliste de l'AFP. Les manifestants, calmes pour l'instant, ont déployé un gigantesque drapeau serbe de plus de 200 mètres de long, entre le centre-ville et les abords de la mairie. Ils ont également accroché des drapeaux serbes à la barrière métallique installée par la KFOR.

Depuis quelques jours, la situation est très tendue dans la région, qui va de crise en crise depuis des années. De nombreux membres de la communauté serbe majoritaire dans quatre villes du Nord ne reconnaissent pas l'autorité de Pristina et sont



fidèles à Belgrade. Les Serbes ont boycotté les municipales d'avril dans ces localités, par défiance envers Pristina, ce qui a abouti à l'élection de maires albanais avec une participation de moins de 3,5%. Leur intronisation la semaine dernière par le gouvernement kosovar a mis le feu aux poudres.

« Attaques inacceptables »

Trois véhicules blindés des forces spéciales de la police kosovare, dont la présence suscite toujours l'ire de nombreux Serbes, étaient garés devant la mairie. Les manifestants réclament le départ des maires albanais jugés « illégitimes » ainsi que celui de la police kosovare.

Lundi, 30 soldats de la KFOR avaient été blessés lors d'affrontements avec les protestataires serbes, impliquant des jets

de cocktail Molotov et de pierres. Jens Stoltenberg, le secrétaire général de l'OTAN, a dénoncé mardi à Oslo des attaques « inacceptables » et annoncé en conséquence l'envoi de renforts. « Nous avons décidé de déployer 700 soldats supplémentaires de la force de réserve opérationnelle pour les Balkans occidentaux et avons mis un autre bataillon des forces de réserve en état d'alerte avancé », a-t-il dit. La violence fait reculer le Kosovo et toute la région et met en péril les aspirations euro-atlantiques », a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse. Du côté des protestataires, Belgrade a annoncé 52 blessés.

Washington blâme Pristina

La Serbie, soutenue par ses alliés russes et chinois, n'a jamais reconnu l'indépendance proclamée en 2008 par son ex-

province, une décennie après une guerre meurtrière entre forces serbes et rebelles indépendantistes albanais.

L'Union européenne, qui fait office de médiateur entre les deux anciens ennemis depuis une décennie, a appelé les deux parties à « désamorcer les tensions immédiatement et sans conditions ». Les Etats-Unis, alliés historiques du Kosovo dont ils ont défendu l'indépendance, ont mis en cause la responsabilité du premier ministre kosovar Albin Kurti dans la crise. Le secrétaire d'Etat américain Antony Blinken a déclaré que sa décision sur l'intronisation des maires avait « fortement et inutilement aggravé les tensions ».

Washington a également exclu le Kosovo d'un programme d'exercices militaires multinationaux, sa première sanction contre Pristina. Les Etats-Unis menacent aussi de manière inédite de mettre fin au soutien diplomatique en faveur de la reconnaissance internationale du territoire des Balkans, reconnu pour l'heure par une centaine de pays.

La guerre du Kosovo, où vivent 1,8 million d'habitants en très grande majorité Albanais, avait pris fin en 1999 avec une campagne de bombardements de l'OTAN emmenée par les Etats-Unis.

La minorité serbe compte 120 000 membres, dont un tiers environ vivent dans le Nord. Belgrade exige l'application d'un accord de 2013 prévoyant la création d'une association de dix municipalités à majorité serbe. Mais nombre de Kosovars albanais craignent la création d'un gouvernement parallèle contrôlé par la Serbie.

En Ouganda, le président promulgue une loi anti-LGBT+, accusée de violer « de manière flagrante les droits humains »

Dans la nouvelle version du texte, une disposition fait de « l'homosexualité aggravée » un crime capital, passible d'une condamnation à mort. Plus tôt cette année, l'ONU avait dénoncé un « texte discriminatoire, probablement le pire au monde en son genre ».

Le président ougandais, Yoweri Museveni, a promulgué une loi anti-LGBT+ prévoyant de lourdes peines pour les relations homosexuelles et la « promotion » de l'homosexualité, a annoncé, lundi 29 mai, la présidence. Ce texte avait suscité l'indignation de nombreuses organisations non gouvernementales et des menaces de gouvernements occidentaux.

« Le président a approuvé le projet de loi anti-homosexualité 2023. Il devient désormais la loi anti-homosexualité 2023 », a annoncé la présidence ougandaise dans un bref communiqué publié sur son compte Twitter officiel.

Le vote de ce projet de loi au Parlement le 21 mars avait suscité l'indignation et le président, Yoweri Museveni, avait demandé, à la fin d'avril, aux parlementaires de « réexaminer » le texte, leur enjoignant notamment de préciser que le « fait d'être homosexuel » n'était pas un crime, mais que seules les relations sexuelles l'étaient.

Dans une version modifiée à la marge et votée à l'unanimité moins une voix le 2 mai,



les élus avaient inclus dans le texte qu'une personne qui est présumée ou soupçonnée d'être homosexuelle, qui n'a pas commis d'acte sexuel avec une autre personne de même sexe, ne commet pas le délit d'homosexualité ».

Une loi datant de la colonisation britannique

Dans ce pays d'Afrique de l'Est où l'homosexualité est illégale, les « actes d'homosexualité » sont passibles de prison à perpétuité depuis une loi datant de la colonisation britannique. Dans la nouvelle version du texte, les parlementaires ont maintenu, contre l'avis du chef de l'Etat, une disposition faisant de « l'homosexualité aggravée » un crime capital, ce qui signifie que les récidivistes pourraient être condamnés à mort. En Ouganda, la peine capitale n'est cependant plus appliquée depuis des années.

Une disposition sur la « promotion » de l'homosexualité inquiète également les organisations de défense des droits des homosexuels. Selon le texte, quiconque « promeut sciemment l'homosexualité » encourt jusqu'à vingt ans de prison.

Le président américain, Joe Biden, a condamné une loi « honteuse » et une « atteinte tragique » aux droits humains. Il a aussi évoqué de possibles conséquences sur l'aide et les investissements des Etats-Unis en Ouganda. Le passage de cette loi « compromet les perspectives de croissance économique essentielle pour tout le pays », a déclaré le président démocrate, appelant à « son retrait immédiat ».

La promulgation de la loi « est déplorable », a déclaré le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, sur Twitter. « Le gouvernement ougandais a l'obligation de protéger tous ses citoyens. [LGBT+] ».

(...) S'il ne le fait pas, les relations avec les partenaires internationaux s'en trouveront compromises », a-t-il ajouté dans un communiqué.

« Son côté, le Royaume-Uni s'est dit « consterné » par la promulgation de la « profondément discriminatoire » loi « anti-homosexualité ». Ce texte « augmentera les risques de violences, de discriminations et de persécutions, fera reculer la lutte contre le sida et abîmera l'image de l'Ouganda sur la scène internationale », a déclaré le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Andrew Mitchell, dans un communiqué.

Cette nouvelle mouture du texte avait été condamnée par Amnesty International. L'organisation non gouvernementale avait demandé au président Museveni de s'opposer à cette « loi méprisante [qui] viole de manière flagrante les droits humains des personnes LGBTI ».

Après le vote initial du 21 mars, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne avaient condamné le projet de loi. La Maison Blanche avait mis en garde l'Ouganda contre de potentielles « conséquences » économiques. Le haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, Volker Türk, avait dénoncé un « texte discriminatoire – probablement le pire au monde en son genre ». Dans une résolution le 20 avril, les eurodéputés avaient déploré « la contribution du président Museveni à la rhétorique de haine envers les personnes [LGBT+] ».

Texte Liot : les députés votent en commission contre une abrogation de la retraite à 64 ans

Les députés ont voté ce mercredi en commission contre une abrogation de la retraite à 64 ans. Le groupe Liot peut encore réintroduire sa mesure phare grâce à un amendement.

Les députés ont voté ce mercredi contre l'article 1 de la proposition de loi du groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (Liot) qui prévoit l'abrogation du recul de l'âge légal à 64 ans. La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale étudiait la proposition de loi du groupe Liot depuis la fin de matinée.

La commission est composée de 72 députés. Des amendements de suppression de cet article 1er ont été adoptés par 38 voix contre 34.

Mais le texte, porté par le groupe indépendant Liot et dont l'examen se poursuit, n'est pas enterré pour autant.

Liot peut réintroduire l'article d'abrogation par un amendement

Ce premier scrutin a été remporté mercredi de justesse grâce notamment aux voix du groupe LR qui se sont additionnées à celles de la majorité – seulement deux députés de droite sur huit ont joint leurs voix à celles des autres oppositions pour défendre l'abrogation des 64 ans.

« Je suis atterrée, ça veut dire qu'on ne va pas voter sur ce texte. Honte aux LR sur ce coup-là, ils ne font que trahir leurs électeurs », a réagi la députée RN Laure Lavalette.

La gauche, LFI en pointe, a contre-attaqué en déposant plus d'un millier d'amendements sur l'article suivant de la proposition de loi, dans l'espoir d'empêcher les débats d'aller à leur terme. « Si on n'a pas le temps de discuter de l'ensemble du texte il reviendra en l'état initial en séance, il peut y avoir un intérêt à faire ça », a expliqué le député LFI Alexis Corbière.



Le camp présidentiel garde de son côté des atouts dans sa manche pour tenter d'empêcher un vote.

Déjà, en réussissant à supprimer ce mercredi l'article d'abrogation des 64 ans en commission, il oblige le groupe Liot à réintroduire sa mesure par un amendement avant le 8 juin.

Dans ce cas, la présidente de l'Assemblée nationale serait autorisée à brandir elle-même le couperet de la recevabilité financière, en invoquant l'article 40 de la Constitution. « Je prendrai mes responsabilités », avait d'ailleurs prévenu mardi Yaël Braun-Pivet.

Un texte qui enflamme, avant la séance du 8 juin

La proposition de loi met le Palais-Bourbon en ébullition, avant même d'arriver le 8 juin en séance.

Malgré de faibles chances d'aboutir sur le plan législatif, elle maintient la flamme des opposants à la réforme promulguée mi-avril, face à un gouvernement inquiet du message politique qu'enverrait son éventuelle adoption.

« On ne ment pas aux Français en portant, avec la plus grande démagogie, un texte dont chacun sait ici, pertinemment, qu'il serait censuré par le Conseil constitutionnel », a lancé mardi la Première ministre, Elisabeth Borne, devant les députés lors de la séance des questions d'actualité au gouvernement.

La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, est aussi montée au créneau : « Il ne doit pas y avoir de débat sur cet article qui est clairement inconstitutionnel », a-t-elle dit sur France 2, en référence à la mesure d'abrogation au cœur du texte soutenu par la gauche, le RN et certains députés LR.

« Un approfondissement de la crise démocratique »

Pas de quoi infléchir la position de l'Insoumis Eric Coquerel, qui a annoncé sans surprise mardi avoir « décidé de rendre recevable la proposition de loi ». Il livrait devant la presse sa décision, après avoir été saisi en tant que président de la commission des Finances par des élus de la majorité l'appelant à faire barrage au nom de la Constitution.

La majorité taxe le texte d'abrogation d'« arnaque », car même adopté par l'Assemblée nationale, il n'aurait « aucune chance » d'aller au bout de son parcours parlementaire. Mais un tel vote serait un « séisme politique », fait valoir le chef de file de Liot, Bertrand Pancher.

« La macronie veut encore imposer la volonté du monarque présidentiel. Sommes-nous encore en démocratie ? En République non », a lancé sur Twitter le leader insoumis Jean-Luc Mélenchon. Si la majorité parvient à éviter un vote le 8 juin, « ce serait un approfondissement de la crise démocratique », a tonné le député communiste Sébastien Jumel.

À Pékin, Elon Musk évoque les véhicules nouvelle génération

Le patron du constructeur américain de voitures électriques Tesla, Elon Musk, a évoqué mercredi les véhicules nouvelle génération avec le ministre chinois de l'Industrie, à l'occasion d'une visite en Chine où il a dit vouloir continuer à développer ses activités.

Arrivé mardi à Pékin, le milliardaire effectue sa première visite en Chine depuis plus de trois ans, un pays stratégique pour Tesla, car c'est le premier marché au monde pour les véhicules électriques.

Mercredi, il a rencontré le ministre chinois de l'Industrie Jin Zhuanglong.

Les deux hommes «ont échangé leurs points de vue sur le développement des véhicules à énergie nouvelle et des véhicules connectés intelligents», précise le ministère dans un communiqué.

Aucun autre détail de la conversation n'a été révélé. Des représentants de Tesla n'ont pas répondu aux requêtes de l'AFP.

Lors d'une rencontre avec le ministre chinois des Affaires étrangères Qin Gang mardi, Elon Musk avait fait part du souhait de son groupe de «continuer à développer ses activités en Chine», selon la diplomatie chinoise.

Selon les médias chinois, Tesla avait organisé un dîner pour souhaiter la bienvenue à son patron mardi: au menu, 16 plats différents dont des fruits de mer, de l'agneau de Nouvelle-Zélande et des nouilles traditionnelles de Pékin, à la pâte de soja.

Essor des marques chinoises

Les ventes de voitures électriques et hybrides ont doublé en Chine en 2022 et représentent plus du quart des véhicules écoulés, un niveau jamais vu, selon la Fédération chinoise des constructeurs de voitures individuelles (CPCA).

Le soutien du gouvernement aux véhicules électriques, couplé à un intérêt grandissant des consommateurs, a permis aux entreprises chinoises de dominer leur marché intérieur - le plus grand marché automobile au monde.

Alors que Tesla demeure le premier vendeur de voitures électriques dans le monde, la popularité des marques chinoises a connu un essor ces dernières années.

Le constructeur chinois BYD, l'une des marques les plus en vue dans son pays sur le créneau de l'électrique, a vu son bénéfice net multiplié par cinq en 2022.



Celui de Tesla au premier trimestre a toutefois reculé sensiblement malgré une hausse importante de ses ventes, en raison d'une baisse de ses prix.

Le constructeur américain avait annoncé en avril qu'il implanterait une deuxième usine de batteries à Shanghai.

L'usine aura une capacité initiale de 10.000 batteries Megapack par an et devrait commencer à produire «au deuxième trimestre 2024», selon l'agence de presse Chine nouvelle.

Le site deviendra la deuxième usine de Tesla à Shanghai après l'ouverture d'un vaste site d'assemblage en 2019.

«Jumeaux inséparables»

La France a pour sa part inauguré mardi la première usine produisant sur son sol des batteries pour voitures électriques dans le nord du pays, étape clé vers une profonde métamorphose industrielle visant à rattraper le retard sur les constructeurs chinois.

Lors de sa rencontre avec Qin Gang mardi, Elon Musk s'est aussi dit opposé à tout «découplage» économique entre la Chine et les États-Unis, selon la diplomatie chinoise.

«Les intérêts des États-Unis et de la Chine sont étroitement liés, comme des jumeaux inséparables l'un de l'autre», a-t-il déclaré selon la même source.

Les relations économiques fortes entre Elon Musk, également patron du réseau social Twitter, et la Chine ont suscité des interrogations à Washington, où le président Joe Biden a estimé en novembre que ses liens avec des

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 14th day of September 2023 at 1.30 p.m shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, situated at New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the **Sale By Levy**, prosecuted at the request of MauBank Ltd against 1.- Mr. Sooraj Kumar LECKRAJ and 2.- Mrs. Dhameswari LECKRAJ, born THAKOOR of the following property:- Une portion de terrain de la contenance de **DEUX CENT QUARANTE NEUF METRES CARRES ET QUATRE VINGT QUATORZE CENTIEMES DE METRE CARRE** (249.94 m²), située au quartier de la Savanne, lieu dit Rivière des Anguilles, Tyack, et bornée d'après un rapport d'arpentage, avec plan figuratif, dressé par Mons. Adinarain V. Naidoo, Arpenteur Jure, en date du 16/02/2004, enregistré au Reg. L.S. 51/4096, comme suit: Du premier cote, par la lisière de terre de 42.21 m², sur seize mètres dix sept centimètres (16.17m). Du deuxième cote, par un terrain appartenant à Bassoodev Sonatun, sur quatorze mètres (14.00m). Du troisième cote, par l'ancienne ligne de chemin de fer, sur seize mètres trente neuf centimètres (16.39m). Et du quatrième et dernier cote, par un terrain appartenant à Mme Marie D.F. Hugeurette Bolli, sur seize mètres quatre vingt dix sept centimètres (16.97m). It is expressly agreed between the parties that any building/s, addition/s, renovation/s construction/s etc., which may be put up on the above described portion of land will be covered and burdened by the present fixed charge. **STATEMENT OF OWNERSHIP - Mr. & Mrs. Sooraj Kumar LECKRAJ** are the owners of the above described portion of land as evidenced by deed drawn up by Me. Tyagani Devi LOTUN, a Notary Public, dated 07/05/2004 and 11/05/2004, duly registered and transcribed on 26/05/2004 in **TV 5506/53**, and bearing PIN No. **1606070064**. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 31/05/2023.

Me. Preetam CHUTTOO

of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

NOTICE is hereby given on the 31st day of May 2023, has been filed in the office of the Master and Registrar of the Supreme Court of Mauritius situate at 2nd Floor, Supreme Court Building, C/r Edith Cavell Street and Desroches Street, Port Louis, the Memorandum of Charges, Clauses and Conditions pursuant and according to which shall take place before the Master's Bar, the **SALE BY LICITATION prosecuted at the request of Mr. John Amsley CHENDRAYAH, absent from Mauritius but duly represented by his agent and proxy, Mrs Vyjayanthimala GUNGALOO, of No. 4, Avenue Beau Séjour, Belle Rose, against (1) Mrs Marie Ginette Lynda CHENDRAYAH (born RAMAMJIAH), the widow of the late Noël Desiré Clément Kersley Kotha CHENDRAYAH; (2) Mr. David Mervyn Dylan CHENDRAYAH and Mr Luis Bradley Jordan CHENDRAYAH, of the following immovable property, viz:- "Une portion de terrain située au quartier des Plaines Wilhems lieu dit, Rose-Hill, de la contenance de 100 toises, (340M²) et bornée d'après titre, comme suit:- Du premier côté, par un chemin de seize pieds, aujourd'hui Avenue Beau Séjour, sur cinquante deux pieds; des deuxième et troisième côtés par le surplus du terrain du vendeur sur soixante cinq pieds six pouces et cinquante quatre pieds six pouces, respectivement et du quatrième côté, par l'axe d'un chemin commun et mitoyen de dix pieds de large sur soixante dix pieds six pouces. La mesure employée est le pied français" together with a one-storeyed concrete residential building under slabs existing thereon and generally all that may depend therefrom or form part thereof without any exceptions or reservations, the whole morefully described in the title deed duly registered and transcribed in Vol. 1154/162. The abovementioned plot of land of the extent of 340M² has been assigned Parcel Identification Number (PIN) 1721210065. **TAKE FURTHER NOTICE** that every co-owner (indivisaire) has the right to substitute himself or herself to the eventual purchaser or purchasers, within a delay of one month as from the date of adjudication by a declaration made in the Registry of the Master's Court as provided for under Article 813-13 of the Civil Code. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immovable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they forfeit such right.**

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 01st day of June 2023.

Nita RAMANO
Of Ground Floor, Astor Court Building (Block B), Georges Guibert Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 14th day of September 2023 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situated at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the final adjudication, of the following property:- Un ensemble immobilier dénommé «**RESIDENCE DES GERANIUMS**», située au quartier des Plaines Wilhems, lieudit Curepipe, et comprend 10 maisonettes construites les unes après les autres et portant les numéros 1 à 10. Pour une plus ample description des lieux, il est fait référence aux plans annexés au règlement de copropriété transcrit au TV 1965/16. **DESIGNATION** - Le Lot No. 6. Une maisonnette, étant le sixième lot à gauche en entrant, d'une superficie brute de **CENT QUARANTE NEUF METRES CARRES (149 m²)**, y compris une terrasse de QUINZE DECIMAL HUIT METRES CARRES (15.8 m²), située à l'arrière de la dite maisonnette et comprenant au rez-de-chaussée, un salon-salle à manger, une cuisine, un hall d'entrée, un porche, un dégagement intérieur conduisant à des toilettes ainsi qu'une terrasse et une place prévue pour laver le linge situées à l'extérieur et à l'étage, trois chambres à coucher et deux salles de bains dont l'une équipée d'un cabinet d'aisances ainsi qu'un petit dégagement intérieur. De plus tous les lots ont chacun un jardin avant avec un emplacement – garage couvert d'une superficie ensemble de DIX NEUF DECIMAL CINQ METRES CARRES (19.5 m²). Avec ensemble les DIX CENTIEMES des parties communes y attachées, ci (10/100èmes). Together with all the building existing on the said portion of land or any building which may be erected thereafter and all the appurtenances and dependencies thereof generally whatsoever without any exception or reserve. **OWNERSHIP** - Mr. Jaisen RAMDENEE is the owner of the above described property as evidenced by deed drawn up by Mr. Bertrand Marie Joseph Maigrot, Notary Public, dated 28/04/1993, registered and transcribed on 10/05/1993 in **TV2544/61**. The portion of land of the extent of 1831 m² on which stand the "maisonette", being Lot No. 6 of "Residence des Geraniums" bears **PIN No. 1742210088**. The sale is prosecuted at the request of **MauBank Ltd** against 1.- **TRIO CONTRACTING LTD, and 2.- Mr. Jaisen RAMDENEE**. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property/ies are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 31/05/2023.

Me. Preetam CHUTTOO
of 9th Floor, Astor Court, Block B, George Guibert Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

NEWSPAPER NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION

Take notice that I MRS SOORAYAH ANTOAROO (BORN LUNGUT) will apply to the Municipal Council of Port Louis for a Building and Land Use Permit for a Proposed **CONVERSION OF PART OF AN EXISTING BUILDING AT GROUND FLOOR, TO BE USED AS GENERAL RETAILER - FOODSTUFF (EXCLUDING LIQUOR) AND NON-FOODSTUFF (FOODSTUFF PREDOMINANT)** at **No.2, GLAIEULS ST, LA LOUR KOENIG**

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the

Above-named Council within 15 days as from the date of this publication

Date: 28 MARCH 2023

NOTICE UNDER SECTION 36(2)(c) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that **Radha Mohan Business Ventures Ltd**, a Global Business Corporation Company having its Registered Office at c/o First Island Trust Company Ltd, St James Court, Suite 308, St. Denis Street, Port Louis, Republic of the name of **FUNDVENT BUSINESS VENTURES LTD**.

Dated this 01st day of June 2023.

First Island Trust Company Ltd
Company Secretary

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 14th day of September, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, Supreme Court (New Supreme Court Building) situate at Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by levy of: "Une portion de terrain de la contenance de CINQ CENT SOIXANTE ET UN METRES CARRES ET QUATRE VINGT SIX CENTIEMES DE METRE CARRE (561.86 M²), étant la portion No. 2, située au quartier de Moka lieudit Providence et bornée d'après un rapport avec plan figuratif y joint dressé par M. Marie F. Ricardo Ramiah, arpenteur juré, le 17/05/2004, enregistré au Reg :- L S 52 No. 4267, comme suit, savoir :- (PIN Number :- 1816010131) Au Nord, sur deux lignes, la première par le réserve d'UN METRE (1 M 00) de large, longeant un drain en béton d'UN METRE VINGT DEUX (1 M 22) de large, séparant la portion présentement décrite de la 87ème portion, étant un emplacement réservé pour une espace vert et facilités récréationnelles, sur CINQ METRES ZERO NEUF (5 M 09), et la deuxième par les réserves d'UN METRE CINQUANTE (1 M 50) de large, longeant un nouveau chemin commun asphalté de SIX METRES (6 M 00) de large, sur lesquelles la portion présentement décrite aura le droit de servitude, sur une longueur développé de QUINZE METRES (15 M 00) ; A L'Est, par la 3ème portion, sur TREnte CINQ METRES CINQUANTE TROIS (35 M 53) ; Au Sud, par les réserves d'une largeur moyenne de CINQ METRES QUINZE (5 M 15) longeant le 'Moka-Camp de Masque Flacq Road A.7' sur TREIZE METRES SOIXANTE QUATRE (13 M 64) ; Et à L'Ouest, encore par les dites réserves d'UN METRE (1 M 00) de large, longeant le dit drain en béton d'UN METRE VINGT DEUX (1 M 22) de large ci-avant mentionné, séparant la portion présentement décrite de la première portion ci-avant décrite, sur QUARANTE TROIS METRES QUATRE VINGT (43 M 80). Au susdits procès-verbaux dudit Monsieur Marie F. Ricardo Ramiah, il a été fait observer ce qui es littéralement transcrit, savoir :- Que la portion de terrain décrites aura une servitude de passage pour piétons et toutes sortes de véhicules, sur une bande de terre ayant une superficie totale de CENT VINGT CINQ METRES CARRES (125 M²), indiquée par un teinte jaune au plan, afin d'accéder au nouveau chemin commun asphalté de SIX METRES (6 M 00) de large ; elle-même composée de, à savoir :- (i) SOIXANTE QUINZE DECIMAL DIX SEPT METRES CARRES (75.17 M²) formant partie de la dite deuxième portion et (ii) QUARANTE NEUF DECIMAL QUATRE VINGT TROIS METRES CARRES (49.83 M²), occupée en partie par un drain en béton d'UN METRE VINGT DEUX (1 M 22) de large, avec ses réserves d'UN METRE (1 M 00) de large de chaque côté, le tout est recouvert d'une salle en béton armé. Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever without any exception or reservation the whole as morefully described in an Affidavit of prescription, solemnly affirmed before the Acting Chief Registrar of the Supreme Court of Mauritius on the 27/12/1999, registered and transcribed on the 31/07/2001 in TV 4581/30. **STATEMENT OF OWNERSHIP** (a) WHEREAS in virtue of the above mentioned title deeds registered and transcribed (i) TV 4695/50 and (ii) TV 4581/30, Mr. Issack ALLYBOCUS then Widower of Mrs. Beebee Aissoo Daomen (the latter passed away on the 12/09/1998) acquired the properties. (b) WHEREAS in virtue of an Affidavit solemnly affirmed before the Chief Court Officer of the Supreme Court of Mauritius on the 28/02/2002, registered and transcribed on the 13/03/2002 in TV 4844/50 «**SUCCESSION Issack ALLYBOCUS**» was opened and declared after the death of Issack ALLYBOCUS and the said Affidavit states that the said Mr. Issack ALLYBOCUS the widower of Ms. Beebee Aissoo Daomen departed this life intestate on the 27/11/2001 at Flacq, Rivièrè Sèche (death certificate No. 131/2001, Flacq Rivièrè Sèche), leaving as sole heirs and party entitled to apprehend the whole of his estate and succession, his only legitimate child, Bibi Mouniza ALLYBOCUS, the lawful wife of Mr. Yousouff RUMJAUN.».

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 5th day of October, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: "A portion of land of the extent of EIGHTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FORTY THREE SQUARE METRES AND SIXTY TWO HUNDREDS SQUARE METRE (18,843.62 M²) situated in the district of Flacq, place called Caroline and bounded as per a memorandum of survey drawn up by Mr. Louis Maurice Dumazel, Land Surveyor dated 22/12/1999 duly registered in Reg :- LS 39/2182 as follows :- *Suivant rapport dressé par Mr. Louis Maurice Dumazel en date du 16/03/2005, enregistré au Registre. LS 54 No. 5761, il a été fait observer que la sus dite portion de terre de la contenance de DIX HUIT MILLE CENT QUARANTE TROIS METRES CARRES ET SOIXANTE DEUX CENTIEMES DE METRES CARRES (18,843.62 M²) d'après titre de propriété mais après mesure trouvée être de la contenance de QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE QUATRE METRES CARRES ET CINQUANTE DEUX CENTIEMES DE METRE CARRE (15,654.52 M²) (PIN Number :- 1401430002) d'après les indications fournies par mes requérants, qui ont été averti de la différence entre le titre de propriété et leur indications, située au quartier de Flacq, lieu dit Caroline et appartenant aux Heritiers Issack Allybocus suivant Tv 4695/50. La susdite parcelle de terre de la contenance de QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE QUATRE METRES CARRES ET CINQUANTE DEUX CENTIEMES DE METRE CARRES (15,654.52 M²) est ainsi bornée :- Du premier côté, par un chemin commun de TROIS METRES SOIXANTE SIX CENTIMETRES (3 M 66 CMS) de large, sur QUATRE VINGT DIX SEPT METRES CINQUANTE CINQ CENTIMETRES (97 M 55 CMS) ; Du second côté, partie par un chemin de TROIS METRES CINQ CENTIMETRES (3 M 5 CMS) de large et partie par Adam Mofeejuddy, sur une longueur totale de CENT CINQUANTE NEUF METRES QUATRE VINGT TROIS CENTIMETRES (159 M 83 CMS). Du troisième côté, par Rughoo Ramkhelawon, sur QUATRE VINGT ONZE METRES QUARANTE CENTIMETRES (91 M 40 CMS) ; Et du quatrième et dernier côté, par Jamortee Foolee, sur CENT SOIXANTE DIX HUIT METRES (178 M 00). Together with all buildings, constructions and plantations erected and/or to be erected thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation, the whole as morefully described in an Affidavit of prescription, solemnly affirmed before the acting Chief Registrar of the Supreme Court of Mauritius on the 27/12/1999, registered and transcribed on the 31/07/2001 in TV 4695/50. 2. A portion of land of the extent of TWO THOUSAND NINE HUNDRED AND FOUR SQUARE METRES AND FORTY ONE HUNDREDS SQUARE METRE (2,904.41 M²) situated in the district of Flacq, place called Caroline and bounded as per a memorandum of survey drawn up by Mr. Louis Maurice Dumazel, Land Surveyor dated 20/12/1999 duly registered in Reg :- LS 39/2045 as follows (PIN Number :- 1401430185) :- On the first side, by a common road THREE METRES AND SIXTY SIX (3 M 66) wide, separating the aforesaid property from that of F.U.E.L Sugar Estate on TWENTY TWO METRES (22 M 00) ; On the second side, partly by Vadivel Veerasamy and partly by Loga Satien on a total length of ONE HUNDRED THIRTY SEVEN METRES AND FIFTY SIX (137 M 56) ; On the third side, by « Petit Bois Road » on TWENTY NINE METRES AND SEVENTY (29 M 70) ; And on the fourth and last side by another plot of land belonging already to the said Issack Allybocus on ONE HUNDRED FOURTEEN METRES AND THIRTY (114 M 30) ; Together with all buildings, constructions and plantations erected and/or to be erected thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation, the whole as morefully described in an Affidavit of prescription, solemnly affirmed before the Acting Chief Registrar of the Supreme Court of Mauritius on the 27/12/1999, registered and transcribed on the 23/02/2001 in TV 4581/30. **STATEMENT OF OWNERSHIP** (a) WHEREAS in virtue of the above mentioned title deeds registered and transcribed (i) TV 4695/50 and (ii) TV 4581/30, Mr. Issack ALLYBOCUS then Widower of Mrs. Beebee Aissoo Daomen (the latter passed away on the 12/09/1998) acquired the properties. (b) WHEREAS in virtue of an Affidavit solemnly affirmed before the Chief Court Officer of the Supreme Court of Mauritius on the 28/02/2002, registered and transcribed on the 13/03/2002 in TV 4844/50 «**SUCCESSION Issack ALLYBOCUS**» was opened and declared after the death of Issack ALLYBOCUS and the said Affidavit states that the said Mr. Issack ALLYBOCUS the widower of Ms. Beebee Aissoo Daomen departed this life intestate on the 27/11/2001 at Flacq, Rivièrè Sèche (death certificate No. 131/2001, Flacq Rivièrè Sèche), leaving as sole heirs and party entitled to apprehend the whole of his estate and succession, his only legitimate child, Bibi Mouniza ALLYBOCUS, the lawful wife of Mr. Yousouff RUMJAUN.».*

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mrs. Bibi Mouniza ALLYBOCUS, the lawful wife of Mr. Yousouff RUMJAUN "now a Bankrupt".

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 30th day of May, 2023.

Thierry Koenig SA
ENSAfrica (Mauritius)
Of 18 Edith Cavell Street, Port Louis.
Attorney in charge of the sale.

Udhisteer K. Ragobur
ENSAfrica (Mauritius)
Of 18 Edith Cavell Street, Port Louis.
Attorney in charge of the sale.

MAURITIUS SECONDARY INDUSTRIES LTD NOTICE

Notice is hereby given that the condensed unaudited financial statements of Mauritius Secondary Industries Ltd for the quarter and nine months ended 31 March 2023 have been published and copies of the condensed unaudited financial statements are available free of charge at the registered office of the company, c/o UBS Ltd, Royal Road, Les Cassis, Port Louis.

By order of the board

Swaleh Ramjane FCIS MCIT
Secretary

15 May 2023

This notice is issued pursuant to DEM Rules 17 and the Securities Act 2005.

The Board of Directors of Mauritius Secondary Industries Ltd accepts full responsibility for the accuracy of the information contained in this notice.

ASSOCIATED COMMERCIAL CO LTD NOTICE

Notice is hereby given that the condensed unaudited financial statements of Associated Commercial Co Ltd for the quarter and nine months ended 31 March 2023 have been published and copies of the condensed unaudited financial statements are available free of charge at the registered office of the company, c/o UBS Ltd, Royal Road, Les Cassis, Port Louis.

By order of the board

Yacoob Ramtoola FCA
Secretary

15 May 2023

This notice is issued pursuant to DEM Rules 17 and the Securities Act 2005.

The Board of Directors of Associated Commercial Co Ltd accepts full responsibility for the accuracy of the information contained in this notice.

UNITED BUS SERVICE LTD NOTICE

Notice is hereby given that the condensed unaudited financial statements of United Bus Service Ltd for the quarter and nine months ended 31 March 2023 have been published and copies of the condensed unaudited financial statements are available free of charge at the registered office of the company at Royal Road, Les Cassis, Port Louis.

By order of the board

M SE Haji Adam FCCA
Secretary

15 May 2023

This notice is issued pursuant to DEM Rules 17 and the Securities Act 2005.

The Board of Directors of United Bus Service Ltd accepts full responsibility for the accuracy of the information contained in this notice.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 27th day of July, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: **"A Fixed Charge created by Ms. Shyama DHUNPUTH up to an amount of (« jusqu'à concurrence de ») Rs. 2,450,000.- (TWO MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND RUPEES ONLY) over the following asset :-** 1. Une portion de terrain de la contenance de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF METRES CARRES ET CINQ/DIXIEMES (499.5 M²), étant le Lot No. 2, située au quartier de la Savanne, lieudit Surinam et bornée d'après un rapport avec plan figuratif y joint, dressé par Monsieur Ahmad Khadaroo, arpenteur juré, le 02/03/2011, enregistré au Reg. B 180/272, comme suit :- (PIN Number :- 1609130132) Du premier côté, par le Lot No. 3 devant être attribué à Bharduage Dhunputh, sur VINGT CINQ METRES VINGT (25 M 20) ; Du deuxième côté, par un chemin de sortie commun de TROIS METRES ZERO CINQ (3 M 05) de large, sur VINGT METRES VINGT (20 M 20) ; Du troisième côté, par le Lot No. 1 devant être attribué conjointement à Kunthi Dhunputh et autres, sur cinq lignes mesurant : (i) DOUZE METRES CINQUANTE (12 M 50), (ii) SOIXANTE CENTIMETRES (0 M 60) ; (iii) CINQ METRES TRENTÉ CINQ (5 M 35) (iv) UN METRE DIX (1 M 10) et SEPT METRES SOIXANTE DIX (7 M 70) ; Du quatrième et dernier côté, par la propriété des héritiers Satnarainsing Dhunputh, sur deux lignes mesurant DIX SEPT METRES (17 M 00) et UN METRE CINQUANTE TROIS (1 M 53). Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon, and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation the whole as morefully described in title deed drawn up by Ms. Farzana Bibi Joomun Boolakee, Notary Public, on the 22/02/2012 registered and transcribed in TV 8383/28. **"A Fixed Charge created by Ms. ALIARSING Mayawanti also called ALLIARSING Mayawanti up to an amount of (« jusqu'à concurrence de ») Rs. 1,950,000.- (ONE MILLION NINE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND RUPEES ONLY) over the following asset :-** 2. « Les biens et droits immobiliers ci-après décrits dépendant d'un ensemble immobilier dénommé 'DUNPUTH BUILDING', érigé sur une portion de terrain de la contenance de HUIT CENT QUARANTE CINQ METRES CARRES ET QUATRE VINGT CENTIEMES (845.80 M²), située au quartier de la Savanne, lieudit Surinam, Route Royale de Chemin Grenier, le tout plus amplement décrit et aborné au titre de propriété ci-après relaté. (PIN Number :- 1609130057) Du premier côté, par le Lot No. 2 (devant attribué à Mayawanti Aliarsing), sur cinq lignes mesurant respectivement (i) SEPT METRES SOIXANTE DIX CENTIMETRES (7 M 70 CMS) ; (ii) UN METRE DIX CENTIMETRES (1 M 10 CMS) ; CINQ METRES TRENTÉ CINQ CENTIMETRES (5 M 35 CMS) ; (iv) SOIXANTE CENTIMETRES (60 CMS) ; et DOUZE METRES CINQUANTE CENTIMETRES (12 M 50 CMS) ; Du deuxième côté, par un chemin commun de TROIS METRES CINQ CENTIMETRES (3 M 5 CMS) de large, sur VINGT HUIT METRES SOIXANTE CENTIMETRES (28 M 60 CMS) ; Du troisième côté, par la Route Chemin Grenier « B10 », sur une longueur développée mesurant SIX METRES VINGT CINQ CENTIMETRES (6 M 25 CMS) ayant une courbe de rayon de QUATRE METRES CINQUANTE CENTIMETRES (4 M 50 CMS) et VINGT ET UN METRES CINQUANTE CINQ CENTIMETRES (21 M 55) ; Et du quatrième et dernier côté, par la propriété des héritiers Satnarainsing Dhunputh, sur TRENTE QUATRE METRES TRENTÉ CENTIMETRES (34 M 30 CMS). Et un bâtiment en blocs de ciment sous dalles de deux niveau soit un rez-de-chaussée surmonté d'un étage :- Et L'Etat descriptif du sus dit Ensemble Immobilier a été dressé par deux mil onze 02/03/2011 enregistré au Reg. B 180/272 :- Le dit immeuble à l'usage commercial se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage et faisant face sur la Route Royale de chemin Grenier. Le dit immeuble est desservi par deux escaliers :- Le premier donnant à un couloir commun situé entre les emplacements de Monsieur Nojadick Singh Dhunputh et de Madame Cossilah Dhunputh et à l'avant de l'immeuble :- Et le deuxième se trouvant à droite de l'immeuble vue de la Route Royale ; L'accès aux dits Lots seront desservis par un passage commun ; Deux toilettes/Lavabo :- la première de VINGT TROIS METRES CARRES (23.00 M²) et la deuxième de VINGT DEUX METRES CARRES ET QUARANTE CENTIEMES (22.40 M²) seront communs aux Lots Nos. 1A à 15A. Lequel Ensemble Immobilier a été depuis régi par les dispositions des Articles 664 a 664-94 du Code Civil Mauricien et approuve, confirme et ratifie par Madame Mayawanti DHUNPUTH, Madame Rookmeen HURRYCHURN, Madame Cossilah ODIT, Monsieur Nojadick Singh DHUNPUTH, Madame Anooradha JUGESSUR, Mademoiselle Shyama DHUNPUTH, Madame Kunthi RAMSAROOP et Monsieur Bharduage Singh DHUNPUTH, ainsi que le constate un acte de Règlement de Copropriété établi à cet effet par Me. Farzana Bibi Joomun Boolakee, notaire soussignée, en date du 09/11/2011 enregistré et transcrit au TV 8286/15. Le dit ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété et ayant fait l'objet d'un état descriptif de division incorporé au règlement de copropriété dressé par Me. Farzana Bibi Joomun Boolakee, notaire, le 09/11/2011, enregistré et transcrit le 16/11/2011 au TV 8286/15. Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation the whole as morefully described in (i) deed of division in kind (DK 99/2010) drawn by Mr. Ahmad A. Khadaroo, Sworn Land Surveyor (duly appointed in virtue of an order of Her Honour, Mrs. R. Teelock, Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, dated 18/06/2010 and registered in Reg. B 177/1798) on the 02/03/2011 in Reg. B 180/272 and confirmed by the Supreme Court of Mauritius on the 21/03/2011 and transcribed in TV 8050/3 and (ii) deed of « Règlement de Copropriété » de L'Immeuble 'DUNPUTH BUILDING' drawn up by Ms. Farzana Bibi Joomun Boolakee, Notary Public, on the 09/11/2011, registered and transcribed on the 16/11/2011 in TV 8286/15. Depuis la dite dame Mayawanti ALIARSING veuve du dit Monsieur Baboo Wooday Narainsing DHUNPUTH a fait d'autres améliorations à l'emplacement commercial attribué à elle comme on l'a vu ci-dessus. **DESIGNATION Lot No. 8 (déscriit comme le Lot No. 12 au dit rapport) et comprenant :-** Un emplacement commercial situé au premier étage de l'immeuble et couvrant la dalle des Lots 1 à 7 du rez-de-chaussée d'une superficie de SEPT CENT VINGT METRES CARRES (720 M²). Accès au dit Lot se fait par un escalier donnant à un couloir commun situé entre les Lots 6 et 7 et à l'avant de l'immeuble faisant face de la Route Royale de Chemin Grenier. Avec une quote part de CINQ CENT QUARANTE TROIS/MILLIEMES (543/1,000 èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **CES FAITS EXPOSES :-** La comparante aux présentes a requis le notaire soussigné **de modifier** le Lot No. 8 elle abandonne comme dessus, du sus dit Règlement de Copropriété relativement à l'immeuble ci-dessus décrit situé au quartier de la Savanne lieu dit « Surinam » et ce d'après l'Article Neuvième du dit Règlement de copropriété en **quinze Lots** portant les Nos. 1A, 2A, 3A, 4A, 5A, 6A, 7A, 8A, 9A, 10A, 11A, 12A, 13A, 14A et 15A et ce d'après rapport dressé par Monsieur M. Rafick Doobory, arpenteur juré, en date à la clôture de 14/11/2014, enregistré au Reg. LS 99/99043930 de la manière suivante, savoir :- Cette modification enregistrée et transcrise le 24/11/2014 au Volume 201411/001612. (i) **Suivant TV 201510/000215, Lot Nos. 2A, 3A, 4A and 5A ont été vendus et (ii) Observation est ici faite que Lot No. 10A aussi a été vendu suivant TV 201602/000649. Le Lot No. 1A :-** comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de ONZE ET QUATRE-VINGTS CENTIEMES DE METRES CARRES (11.80 M²) ; Une quote part à concurrence de quinze/millièmes (15/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties

communes y attachées. **Le Lot No. 6A :-** comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de SEIZE ET QUATRE-VINGT QUINZE CENTIEMES DE METRES CARRES (16.95 M²) ; Une quote part à concurrence de vingt-deux/millièmes (22/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 7A :-** comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de SEIZE METRES CARRES (16.00 M²) ; Une quote part à concurrence de vingt/millièmes (20/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 8A :-** comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de DIX NEUF ET CINQUANTE CINQ CENTIEMES DE METRES CARRES (19.55 M²) ; Une quote part à concurrence de vingt-cinq/millièmes (25/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 9A :-** comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT SEPT ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIEMES DE METRES CARRES (27.90 M²) ; Une quote part à concurrence de trente-cinq/millièmes (35/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 11A :-** comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT QUATRE ET DIX CENTIEMES DE METRES CARRES (24.10 M²) ; Une quote part à concurrence de trente-et-un/millièmes (31/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 12A :-** comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT QUATRE ET DIX CENTIEMES DE METRES CARRES (24.10 M²) ; Une quote part à concurrence de trente-et-un/millièmes (31/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 13A :-** comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT DEUX METRES CARRES (22.00 M²) ; Une quote part à concurrence de vingt-huit/millièmes (28/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 14A :-** comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT DEUX METRES CARRES (22.00 M²) ; Une quote part à concurrence de vingt-huit/millièmes (28/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **Le Lot No. 15A :-** comprend un emplacement commercial, situé au premier étage, d'une superficie intérieur (hors mur) de VINGT SEPT ET TRENTÉ CINQ CENTIEMES DE METRES CARRES (27.35 M²) ; Une quote part à concurrence de trente-cinq/millièmes (35/1,000èmes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes y attachées. **OBSERVATION EST ICI FAITE QU'IL EXISTE HUIT COULOIRS D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE DECIMAL QUATRE VINGT DIX METRES CARRES (293.90 M²) SERONT COMMUNS AUX LOTS NOS. 1A à 15A.».**

1. Une portion de terrain de la contenance de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF METRES CARRES ET CINQ/DIXIEMES (499.5 M²), étant le Lot No. 2:- **Land :-** Zoning : Residential/Commercial ; Site :- The rectangular shaped land has a relatively even topography with frontage of 20.20 metres to a 3.05 metre wide access road. Surinam Public Road (Chemin Grenier Road B10) is about 35 metres away from subject property. The site is served with all infrastructural utilities and facilities. Access :- Access to property is by means of a tarred and vehicular road. Services :- Electricity and domestic water supply are available on site. Neighbourhood :- Neighbourhood mainly consists of semi-luxurious residential buildings in a heavily built-up residential/commercial zone. There is a number of commercial buildings along the public road. All amenities including public transport are available in the region. **Building :-** Residential building:- The double storey (ground floor + first floor) residential building is made of reinforced concrete frame structure with concrete block walls under a flat reinforced concrete slab roof. Ground & first floors: (a) Area – Ground & first floors: Approximately 325 M² or 3,497 ft² (as per measurement); (b) State of repair – Fair; (c) Finishes: Flooring: Partly ceramic tiled and partly cement screeded floor; Openings – mainly metal glazed and partly timber glazed doors and windows. Plastering and paint – Internal and external walls are rendered and painted. Part of external walls on front elevation is cladded with decorative stones.

2. Ensemble immobilier dénommé DUNPUTH BUILDING', érigé sur une portion de terrain de la contenance de HUIT CENT QUARANTE CINQ METRES CARRES ET QUATRE VINGT CENTIEMES (845.80 M²) :- **Land:-** Zoning:- Commercial/Residential; Site:- The rectangular shaped has a relatively even topography with frontage of 21.55 metres to the Surinam Public Road (Chemin Grenier Road B10) and a return frontage of 28.60 metres to a 3.05 metre wide access road. Veeren Road is about 20 metres away from subject property. The site is serviced with all infrastructural utilities and facilities. Access:- Access to property is by means of a tarred and vehicular road; Services:- Electricity and domestic water supply are available on site; Neighbourhood:- Neighbourhood mainly consists of commercial buildings along the public road and semi-luxurious residential buildings in a heavily-up commercial/residential zone. All amenities including public transport are available in the region. **Building:-** Commercial building/complex:- The double storey (ground floor + first floor) commercial building/complex – Residence Dhunputh Building – is made of reinforced concrete frame structure with concrete block walls under a flat reinforced concrete slab roof. **Lot No. 8 which has been split into 15 smaller Lots (1A-15A as per Modification de Règlement de co-propriété registered in TV 201411/001612).** As per summary table in site plan submitted to Valuer 5 Lots- **lot 2A, 3A, 4A, 5A & 10A have been sold as per TV 201510/000215.** First floor:- There are no partition walls between the Lots (a) Area – Lot 1A – 11.80 M² - Quote Part of 15/1000ths Lot 6A – 16.95 M² - Quote Part of 22/1000ths Lot 7A – 16 M² - Quote Part of 20/1000ths Lot 8A – 19.55 M² - Quote Part of 25/1000ths Lot 9A – 27.90 M² - Quote Part of 35/1000ths Lot 11A – 24.10 M² - Quote Part of 31/1000ths Lot 12A - 24.10 M² - Quote Part of 31/1000ths Lot 13A – 22 M² - Quote Part of 28/1000ths Lot 14A – 22 M² - Quote Part of 28/1000ths Lot 15A – 27.35 M² - Quote Part of 35/1000ths (b) State of repair – Poor/Building requires renovation works; (c) Finishes on first floor: Flooring: Mainly plain concrete floor. Openings – Mainly metal glazed doors and windows Plastering and paint – Internal and external walls are rendered and painted.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mrs. Shyama DHUNPUTH and Anor.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 30th day of May, 2023.

Thierry Koenig SA
ENSafrica (Mauritius)
Of 18, Edith Cavell Street, Port Louis.
Attorney in charge of the sale

Foot News

Ligue Europa:**Au bout du suspense des tirs au but, le FC Séville remporte la coupe pour la septième fois**

Le FC Séville est venu à bout de l'AS Roma aux tirs au but (4-1, 1-1 a.p.). Le club est invaincu en finale de Ligue Europa avec sept sacres (2006, 2007, 2014, 2015, 2016, 2020, 2023)

Sept sur sept, qui dit mieux ? Pour le moment personne. Devant plus de 10.000 de leurs supporters en transe, le FC Séville a remporté mercredi à Budapest sa septième Ligue Europa, en autant de finales, aux tirs au but (4-1) face à l'AS Roma (1-1 a.p.) de José Mourinho.

Le club rouge et blanc, tout proche de la relégation en Liga il y a de cela deux mois à peine, poursuit ses folles statistiques : il reste donc invaincu en finale de Ligue Europa avec sept sacres, un record (2006, 2007, 2014, 2015, 2016, 2020). Dans le milieu de tableau en Liga (11e), Séville est de nouveau sur le toit de la petite Europe et dans le monde du foot européen, avec cette qualification en Ligue des champions l'année prochaine.

Yassine Bounou élu homme du match

Lors des tirs au but, le gardien marocain de Séville, Yassine Bounou, élu homme du match, a repoussé du bout du pied la deuxième tentative romaine de Gianluca Mancini, puis a mis la pression et dévié du bout des doigts celle de Roger Ibanez, qui a touché le poteau (4-1).

Liverpool négocie avec Nice pour recruter Khephren Thuram

Liverpool s'intéresserait de très près au jeune international français de Nice Khephren Thuram.

Alors qu'il conclura sa quatrième saison avec l'OGC Nice en tant que membre de l'équipe type de la saison en Ligue 1, Khephren Thuram pourrait animer le mercato estival en approche après être devenu international français en entrant en jeu face aux Pays-Bas au mois de mars. Une ascension fulgurante qui semble le guider tout droit vers un grand club européen, bien que le jeune milieu de terrain confie vouloir rester longtemps au Gym dimanche lors de la cérémonie des Trophées UNFP.

Liverpool veut s'offrir Khephren Thuram

D'après les informations de L'Équipe, plusieurs clubs européens sont grandement intéressés par le plus jeune des fils de Lilian Thuram. On retrouve parmi eux Liverpool. Les Reds s'apprêtent à se séparer de quatre hommes forts de l'entre-jeu avec les départs de Naby Keita, James Milner et Alex Oxlade-Chamberlain. Jürgen Klopp souhaite rapidement combler le vide laissé par ses joueurs partants et il souhaite recruter un milieu "box-to-box" capable d'apporter aussi bien offensivement que défensivement.

Le quotidien français précise que les représentants des deux clubs discutent depuis plusieurs semaines d'un éventuel transfert et se sont même déjà rencontrés. Mais le club anglais n'est pas coutumier des dépenses folles sur le mercato, et le jeune international français risque de coûter très cher, surtout si la concurrence se renforce sur le marché.

Aston Villa propose un contrat à l'ailier du Real Madrid Marco Asensio

Le séjour de neuf ans de l'Espagnol à Santiago Bernabeu devrait se terminer cet été, la prolongation de contrat qu'il a signée en 2017 expirant fin juin.

La préférence d'Asensio avait été de rester au Real Madrid s'il pouvait se frayer un chemin plus régulièrement dans les plans de départ de Carlo Ancelotti, mais le joueur de 27 ans a été frustré par son manque de départs en Liga et en Ligue des champions.

En effet, il n'a disputé que 42% des minutes disponibles en Liga et seulement 29% en compétition continentale, malgré 12 buts marqués.

"Je ne sais rien d'Asensio, tout comme je ne sais rien d'autres comme Nacho. Tout sera clarifié dans les semaines à venir", a déclaré Ancelotti à propos de son avenir après la victoire 2-1 contre Séville samedi. "Je serais triste s'ils partaient car ils ont été et sont des joueurs importants pour nous. Quoi qu'ils décident, nous planifierons en conséquence."

Des sources ont maintenant confirmé à 90min qu'Aston Villa, qui participera à la Ligue de conférence Europa la saison prochaine après avoir fait des progrès incroyables sous Unai Emery, a décidé de signer Asensio sur un transfert gratuit, lui offrant la possibilité de déménager en



Angleterre une fois son accord avec le Real Madrid est épuisé.

Villa a également eu l'œil sur le duo barcelonais Ferran Torres et Ansu Fati dans le but de renforcer leurs options d'aile, mais l'opportunité de récompenser Asensio gratuitement représenterait une formidable affaire compte tenu de son CV impressionnant.

Asensio a remporté 16 distinctions majeures au Real Madrid, dont trois titres de la Liga et trois couronnes de la Ligue des champions, et a également courtisé l'intérêt de Chelsea, Manchester City, Bayern Munich, Juventus et Marseille.

Arsenal est également impression-

né par Asensio et est connu pour son désir de renforcer les options d'attaque de Mikel Arteta. Un contact a été établi avec Barcelone au sujet de Torres et de l'ancien ailier de Leeds Raphinha, qui pourraient tous deux être disponibles cet été alors que les géants catalans cherchent des moyens de financer un retour auparavant insoudable au Camp Nou pour Lionel Messi.

Mais les Gunners pourraient encore tourner Asensio, car il n'y aurait pas de frais de transfert impliqués, et 90min comprend que le joueur est intéressé à passer en Premier League.

Ruben Loftus-Cheek: l'AC Milan en pourparlers pour signer le milieu de terrain de Chelsea

L'AC Milan est en pourparlers avec Chelsea au sujet de la signature du milieu de terrain Ruben Loftus-Cheek.

Loftus-Cheek a encore un an sur son contrat à Stamford Bridge mais a la possibilité de le prolonger d'un an.

Le joueur de 27 ans a semblé dire au revoir aux fans lorsqu'il a été remplacé lors du match nul 1-1 de Chelsea contre Newcastle dimanche.

Plus tôt ce mois-ci, Sky Italy a signalé l'intérêt de Milan, les Rossoneri étant "prudemment optimistes" quant à la conclusion d'un accord pour l'international anglais.

Loftus-Cheek a disputé 155 matches avec Chelsea depuis ses débuts en 2014 et a remporté la Premier League, la Ligue Europa et la Super Coupe de l'UEFA pendant son séjour au club.

La nouvelle survient après que Chelsea a confirmé que l'ancien patron de Tottenham, Mauricio Pochettino, prendrait son poste de manager vacant à partir du 1er juillet lundi.

L'Argentin de 51 ans, qui a signé un contrat de deux ans à Stamford Bridge avec l'option d'une autre année, revient en Premier League après des périodes précédentes à la tête des Spurs et de Southampton, succédant à Graham Potter, qui a été licencié à la début avril après moins de sept mois à la tête.

Frank Lampard, qui a dirigé Chelsea par intérim jusqu'à la fin de la saison après le limogeage de Potter, a quitté le club.

Jesus Perez, Miguel d'Agostino, Toni Jimenez et Sebastiano Pochettino feront partie de l'équipe d'entraîneurs de Pochettino à Stamford Bridge.

"Alors que Mauricio Pochettino sera sans aucun doute ravi de revenir en Premier League et que Chelsea sera ravi d'avoir obtenu un manager de son pedigree, la nomination de l'Argentin compte beaucoup pour les deux parties.

« Fait inhabituel pour un manager dont le précédent passage en Premier League s'est terminé par son limogeage par Tottenham il y a près de quatre ans, le stock de Pochettino reste élevé dans l'élite, la régression des Spurs depuis sa sortie aidant à expliquer pourquoi.

"Mais alors que le joueur de 51 ans est à juste titre félici-



ité pour le travail qu'il a accompli aux Spurs, culminant avec leur première finale de la Ligue des champions en 2019, il n'a finalement pas réussi à apporter l'argenterie tant attendue dans le nord de Londres au cours de son séjour de cinq ans en charge - le genre de record qui ne sera pas toléré à Chelsea.

"Pochettino a mis fin à sa sécheresse de trophées personnels au Paris Saint-Germain, remportant la Coupe de France en 2021 et la Ligue 1 un an plus tard, mais il a également été limogé par les géants français et est sans travail depuis l'été dernier.

"Cela fait longtemps qu'un entraîneur d'élite s'éloigne du quotidien de la gestion du club, alors que le fait qu'Unai Emery soit encore à Arsenal et que Frank Lampard vient tout juste de commencer son premier passage à la tête de Chelsea à l'époque de la sortie des Spurs de Pochettino montre combien de temps il a été absent de la Premier League.

"La pression sur Pochettino est claire - mais elle pèse encore plus lourd sur les épaules de ses nouveaux employeurs. Depuis leur rachat l'été dernier, Todd Boehly et Behdad Eghbali ont supervisé l'une des saisons les plus chaotiques et infructueuses de l'histoire récente de Chelsea.

"Après avoir vu leur décision de limoger l'entraîneur-chef vainqueur de la Ligue des champions Thomas Tuchel et de le remplacer par Graham Potter de manière spectaculaire, les propriétaires ont besoin de Pochettino - qui sera la cinquième personne à prendre en charge un match de Chelsea en moins de 12 mois - pour justifier leur foi."